ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des personnels
Et de Moyens
(DPM)
n° 2023-03-27
Affaire suivie par :
Christian Rosset
Tél : 05 67 76 58 23
Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr
69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

Albi, le 27 mars 2023

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du 03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration Spécial Départemental dans sa séance du 14 mars 2023, et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 22 mars 2023,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil des classes en date du 18 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Est prononcée à compter du 1er septembre 2023, à titre définitif, la fermeture du poste de remplacement suivant :

- Brigade départementale de remplacement 1 poste

Article 2 : Est prononcée à compter du 1er septembre 2023, à titre définitif, l'ouverture du poste spécialisé suivant :

- Enseignant référent 1 poste

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn

Marie-Claire DUPRAT